

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni le Jeudi 1^{er} février 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

58 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°24

59 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés : 5

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND (à partir de la délibération n°25)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON

CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian FRISON ROCHE	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Edouard MEUNIER
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Jean-Claude SIBUET BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Fatiha BRIKOU AMAL a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : Commande Publique – Reconduction de la convention avec l’UGAP pour la location de véhicules de longue durée pour une durée de 1 an

Rapporteur : M. le Président

En application des articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la Commande Publique, les acheteurs peuvent recourir à des centrales d’achat.

Par délibération n° 57 du 14 septembre 2023, la Communauté d’Agglomération Arlysère approuvait la convention d’adhésion avec l’UGAP pour la location de véhicules de longue durée jusqu’au 19 février 2024.

L’UGAP a notifié le 19 février 2022 le marché de location de véhicules de longue durée à la société ARVAL pour une durée de 2 ans renouvelable une fois un an. La reconduction arrivant à échéance, il convient de reconduire la convention avec l’UGAP pour une durée de 1 an.

Il est rappelé que les pouvoirs adjudicateurs ayant recours à une centrale d’achat sont considérés comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence. Pour cela, la Communauté d’Agglomération Arlysère doit approuver une convention qui définit les modalités selon lesquelles l’UGAP a conclu un marché public avec un prestataire pour le compte de l’acheteur.

Conformément aux conditions générales d’exécution de l’offre location longue durée (LLD) de l’UGAP, les commandes sont passées directement en ligne sur le site Internet du prestataire qui reçoit ces dernières pour le compte de l’UGAP.

La reconduction prend effet à compter du 20 février 2024 et les bons de commande pourront être émis jusqu’au 19 février 2025. A cette échéance, une nouvelle convention avec l’UGAP sera nécessaire pour passer de nouvelles commandes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la reconduction de la convention avec l’UGAP pour les prestations de location de longue durée de véhicules particuliers et utilitaires léger pour une durée de 1 an ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Fatiha BRIKOU AMAL



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

